

« Les musulmans » se mobilisent pour les carrés musulmans ? Mobilisez-vous contre !

écrit par Marcel Girardin | 4 mai 2020



QUI SOMMES-NOUS?

URGENCE JANAZA

POMPES FUNÈBRES

PLAN ISLAMOPHOBIE

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

NOUS CONTACTER



Mobilisation Nationale pour les Carrés Musulmans

Dans le cadre de **notre plan d'urgence Janaza**, nous avons fait une demande officielle de mise à disposition de carrés musulmans partout où cela est nécessaire, à l'échelle du territoire national, afin que les citoyens de confession musulmane puissent eux aussi être enterrés dignement, selon leurs volontés.

Là où il n'existe pas de carré musulman, ils doivent être créés.

Là où ils existent, il faut augmenter le nombre de places disponibles.

Aujourd'hui, nous faisons appel à **vous** pour relayer massivement cette demande, directement auprès de vos élus : maires et des préfets afin de les sensibiliser sur ce sujet d'une importance capitale et de répondre à la situation dramatique que vivent les familles des défunts.

Cela vous prendra 5 minutes et ça peut réellement changer les choses. Voici la marche à suivre :



Interpellez votre élu



Contactez votre mairie et votre préfecture

Lettre ouverte à madame Sabine Pellisson, journaliste, auteur de l'article ci-dessus.

Madame,

Votre article d'aujourd'hui sur les pompes funèbres musulmanes dites « des Savoie » installées à Annemasse a attiré mon attention.

Tout d'abord, existe-t-il des pompes funèbres catholiques, protestantes, orthodoxes, bouddhistes, etc à Annemasse, en Haute-Savoie, en France, à côté des classiques pompes

funèbres municipales ou privées, mais neutres ?

Vous ne nous expliquez pas en effet pourquoi et sur quels critères distinctifs il existe des pompes funèbres musulmanes dans un pays laïque comme la France.

D'autre part, vous faites référence, comme si cela était normal **et surtout légal** à l'existence d'un carré musulman dans le cimetière de la commune d'Annemasse et dans d'autres communes.

Or, vous auriez dû expliquer à vos lecteurs que les carrés confessionnels, qu'ils soient musulmans, chrétiens, juifs, etc, etc, sont strictement interdits par la loi de la République française.

Il est ainsi interdit aux maires par la loi du 14 novembre 1881 et les articles L 2213-7 et L 2213-9 du code général des collectivités territoriales en vigueur au 3 mai 2020, de créer un carré confessionnel.

Les maires qui acceptent ainsi de violer la loi laïque de la république pour se soumettre aux pressions illégales du ministère de l'Intérieur et de leur clientèle électorale musulmane contreviennent de plus aux principes de neutralité et d'égalité que la République française veut faire appliquer, même dans l'inhumation.

Pour finir, les musulmans ne peuvent pas se réclamer du soi-disant vivre ensemble et refuser, par pure discrimination religieuse, d'être enterrés ensemble avec les non-musulmans, qu'ils considèrent comme des impurs attirant le malheur et le châtime dans leur tombe et perturbant, par leurs cris de suppliciés, le repos des bons croyants musulmans qui viendraient à être enterrés à côté d'eux.

Voilà vers quel obscurantisme et finalement vers quel racisme nous entraîne cette revendication des musulmans, infondée légalement, et qui se généralise aujourd'hui dans le cadre du confinement bloquant le rapatriement des défunts en terre musulmane, et auxquels vous apportez, je l'espère naïvement et inconsciemment..., votre soutien dans votre article du Dauphiné-Libéré d'aujourd'hui, 3 mai 2020 !

Savez-vous que l'organisation « Les Musulmans » a lancé une offensive appelant les musulmans de France à faire pression auprès des élus et des préfets pour obtenir la création d'un carré musulman partout où cela est nécessaire, sans tenir compte de la loi qui l'interdit ? Voir ci-joint.



QUI SOMMES-NOUS?

URGENCE JANAZA

POMPES FUNÈBRES

PLAN ISLAMOPHOBIE

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

NOUS CONTACTER



Mobilisation Nationale pour les Carrés Musulmans

Dans le cadre de **notre plan d'urgence Janaza**, nous avons fait une demande officielle de mise à disposition de carrés musulmans partout où cela est nécessaire, à l'échelle du territoire national, afin que les citoyens de confession musulmane puissent eux aussi être enterrés dignement, selon leurs volontés.

Là où il n'existe pas de carré musulman, ils doivent être créés.

Là où ils existent, il faut augmenter le nombre de places disponibles.

Aujourd'hui, nous faisons appel à **vous** pour relayer massivement cette demande, directement auprès de vos élus : maires et des préfets afin de les sensibiliser sur ce sujet d'une importance capitale et de répondre à la situation dramatique que vivent les familles des défunts.

Cela vous prendra 5 minutes et ça peut réellement changer les choses. Voici la marche à suivre :



Interpellez votre élu



Contactez votre mairie et votre préfecture

Marcel GIRARDIN

Voglsans (Savoie)

Copie au rédacteur-en-chef, aux agences de votre journal.